

## Séance du 22 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois le jeudi vingt-deux du mois de juin à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de COLOMBE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Martine JACQUIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: le 19 juin 2023

PRÉSENTS: Mme JACQUIN Martine, Maire

Mmes Ms: VALTAT Roger, SERRE Patrice, BONNARDON Maurice, adjoints.

Mmes et Ms: ERBS Angélique, MARC Emmanuelle, MARREL Eliane, MARTIN Marylène, MATHURIN Armelle, MITAUT Rachel, BESSON Pierre-Henri, CHARRAT Laurent, JEANNIARD Luc, RIONDET Jacques, ROBERT-MICHON Flavien.

ABSENTS EXCUSÉS: Mmes Ms GRASSER Sylvie, DAUPHANT Aude, GUICHARD Serge.

PROCURATIONS : Mmes GRASSER Sylvie à M. JEANNIARD Luc

Mme DAUPHANT Aude à JACQUIN Martine

M. GUICHARD Serge à RIONDET Jacques

ABSENTE: Mme VAYSSIERE Nora.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. JEANNIARD Luc

### Etat civil

#### **Naissance :**

MORTREUX Ethan : le 02 juin à Voiron

#### **Mariage :**

HONORAT Jean et BRESCIANI Nathalie : le 03 juin à Colombe

LUNETTTA Aldo et GRAND Corine : le 10 juin à Colombe

#### **Décès :**

PICHON Georges , papa de Mireille, employée à l'agence postale

### **Ordre du jour**

- X** Intervention de Grégory MAILLET, Conservateur de l'Espace Naturel Naturels Isère
- X** Construction du restaurant scolaire : point sur les travaux
- X** Journée du 15 juillet : organisation et régie
- X** Cérémonie du 12 juillet
- X** Compte rendu des commissions communales
- X** Compte rendu des commissions de la CCBE
  
- X** Questions diverses

**\* Intervention de Grégory MAILLET, Conservateur de l'Espace Naturel Isère et Ludivine QUAY Chargée de mission RNN Tourbière du Grand-Lemps de l'Espace Naturel Naturels Isère**

Dans le cadre de la modification du périmètre de protection préfectoral de la Réserve naturelle nationale de la Tourbière du Grand-Lemps, M MAILLET et Mme GAY présente aux membres présents leurs missions ainsi que les objectifs de cette modification.

*En tant qu'espace naturel exceptionnel, la Tourbière du Grand Lemps bénéficie depuis presque 30 ans d'une protection réglementaire forte et adaptée. S'appuyant sur des dispositifs réglementaires différents, plusieurs statuts de protection de la nature se complètent pour en préserver l'intégrité à la manière des périmètres (immédiat, rapproché et éloigné) instaurés autour des captages d'eau. En effet, autour de la Réserve naturelle nationale d'une surface d'une 50aine d'hectares, dont le statut concerne l'essentiel du milieu naturel tourbeux lui-même, un Périmètre de protection préfectoral également d'une cinquantaine d'hectares, protège les abords immédiats sur une bande d'une centaine de mètres de large en moyenne, et, au-delà, l'essentiel du bassin versant topographique est classé comme site Natura 2000 pour 765 hectares. Ces règlements propres à la protection de la nature s'organisent de manière concentrique, globalement du plus contraignant au plus permissif. Que ce soit sur site par les riverains, ou en réunion par les membres du comité consultatif, la question cruciale du champ d'application des réglementations est évidemment régulièrement abordée dans le cadre de la gestion courante de la Réserve naturelle. La gestion de la Réserve naturelle nationale, de son périmètre de protection et du site Natura 2000 est confiée par l'Etat au CEN Isère-AVENIR depuis le lancement de ces trois procédures. En effet, pour chaque site, suite à des appels à motivation d'intérêt, les services de l'Etat retiennent localement le gestionnaire jugé le plus adapté pour en porter la gestion conservatoire et mettre en œuvre la convention de gestion, dont le respect des différents règlements inhérents. Le plan de gestion 2010-2019 de la Réserve naturelle aborde la question de la modification du périmètre de protection dans la fiche opération PO10. Le Conseil scientifique commun des RNN du Grand Lemps et du Luitel, réuni fin août 2012, a demandé qu'une démarche soit engagée pour élargir ce périmètre pour prendre en compte les nouveaux enjeux de conservation identifiés. La SCAP (Stratégie de création des aires protégées métropolitaines) a retenu cette possibilité en janvier 2012 et l'a inscrite comme objectif de réalisation en 2022. C'est dans ce cadre, que la DREAL a annoncé au Comité consultatif de mars 2018, lancer la présente étude de faisabilité de modification du Périmètre de protection et qu'elle en confiait la réalisation au CEN Isère qui a rédigé le cahier des charges ad hoc. La 1ère réunion de calage entre les services de l'Etat et le CEN s'est déroulée le 2 juillet 2019. La 1ère version rédigée, "celle du Conservatoire", a été rendue à la DREAL en janvier 2021 pour être discutée et modifiée afin d'obtenir la présente "version 2022" soumise à l'avis du Conseil scientifique en juillet 2022 pour aboutir à une version présentée en Comité consultatif de la Réserve naturelle en novembre 2022 ; cette dernière fera l'objet d'un avis du CSRPN et de concertations en 2023 avant d'être soumise à enquête publique.*

**\* Construction du restaurant scolaire : point sur les travaux :**

*Patrice SERRE :*

Un dernière réunion a eu lieu hier après midi pour finaliser les travaux

- L'entreprise Chaloin n'a pas encore remplacé les protections des puits de lumière
- L'installation des dérouleurs papier et savon est terminée
- Il manque une planche d'habillage sous les lavabos
- l'installation des saltos devrait intervenir d'ici 15 jours, cela n'empêche pas d'ouvrir le bâtiment
- l'alarme intrusion de l'école sera installé mercredi 28 juin.

Tous ces petits travaux n'empêche pas de mettre en service le bâtiment.

### \* Cérémonie du 12 juillet

La cérémonie commémorative de la rafle du 12 juillet 1944 aura lieu à 18 h au monument aux morts

### \* Comice agricole

*Martine JACQUIN :*

La décision de présenter un char lors de cette fête rurale avait été prise. Les fleurs en papier sont terminées, merci à ceux qui ont participé à la confection de celles-ci et merci à Pierre-Henri pour la création de la structure.

### \* Journée du 15 juillet : organisation et régie

#### **2023 - 29 - 1: JOURNÉE DU 15 JUILLET 2023 : TARIFS DES PRODUITS VENDUS**

Mme le Maire expose :

Samedi 15 juillet la commune organise un rassemblement de voitures anciennes et des prestigieuses à proximité du gymnase ; espace Méline Robert-Michon.

Afin de participer au financement de ce projet il est mis en place une buvette avec petite restauration.

Il convient donc de délibérer pour fixer les tarifs.

Il est proposé les montants suivants :

<b>Boissons</b>		<b>Petite restauration</b>	
• <i>Boisson sans alcool au verre ou en canette</i>	<i>1,50 €</i>	• <i>Sandwich froid</i>	<i>3,00 €</i>
• <i>Bière 25 cl</i>	<i>2,00 €</i>	• <i>Hot-dog</i>	<i>3,00 €</i>
• <i>Pichet de bière</i>	<i>8,00 €</i>	• <i>Barquette de frites</i>	<i>2,00 €</i>
• <i>Bouteille eau 50 cl</i>	<i>1,00 €</i>		
• <i>Café</i>	<i>1,00 €</i>		

Considérant le besoin de fixer les tarifs des produits vendus lors de la manifestation organisée par la commune samedi 15 juillet.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

\* D'approuver les tarifs ci-dessus

\* d'autoriser et mandater Mme le Maire à effectuer les démarches et signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération.

\* **Compte rendu des commissions communales**

*Patrice SERRE :*

- Le 13 juin a eu lieu le dernier conseil d'école de l'année scolaire 2022/2023.

Mme MAGAUD part à la retraite elle sera remplacée par Mme Mélanie POULET.

L'effectif prévisionnel pour la rentrée scolaire 2023 – 2024 est de 180 élèves inscrits répartis en 7 classes, soit une moyenne de 25,71 élèves par classe.

La classe de neige est prévue pour l'année prochaine, la nouvelle directrice se positionnera sur son maintien car ce celle-ci doit faire l'objet de l'accord de la directrice, puis de l'IEN et de l'inspecteur d'académie. Les enseignantes font ressortir que c'est un dossier très lourd administrativement.

- Les questions des délégués de parents seront étudiées la semaine prochaine en commission.

- Les questions des parents relatives à la cantine garderie, seront traitées entre la commission et les délégués de parents afin d'alléger les conseils d'école.

*Maurice BONNARDON :*

- Les travaux d'enfouissement de la nouvelle conduite d'eau réalisés par la CCBE, sont terminés pour la partie de la route du Veux Clocher, ils se poursuivent chemin de la Bascule.

- TE38 commencera l'enfouissement des réseaux secs le 02 juillet à partir de la maison de Mme Madeleine RIVAL.

#### **\* Compte rendu des commissions de la CCBE**

*Maurice BONNARDON*

La commission tourisme s'est réunie dernièrement et a fait le choix du modèle des balises qui seront installées sur les sentiers de randonnées. Il faut maintenant travailler sur les textes qui seront inscrits sur ces pupitres.

*Roger VALTAT*

Une commission PCAET a eu lieu.

*Martine JACQUIN*

1 bloc de 3 containers supplémentaires pour les PAV a été commandé pour Colombe, maintenant c'est à la collectivité de faire la base en maçonnerie ou il faut trouver un lieu qui peut recevoir ces bacs sans base maçonnée.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 la collecte ne prendra plus les compostables.

Plusieurs scénarios sont envisageables :

\* Le ramassage une semaine sur deux avec, en complément, une collecte de plastique

\* Peut être aussi la suppression du ramassage et tout les apports seront fait au PAV

La réflexion actuelle du SICTOM est une collecte unique papier, plastique, alu etc. (collecte non différenciée)

*Roger VALTAT*

Conseil communautaire s'est réuni le 19 juin et a abordé les points suivant :

#### **FINANCES ET POLITIQUES CONTRACTUELLES**

Finances : Approbation du compte de gestion 2022 – budget principal.

Finances : Approbation du compte de gestion 2022 – budget ordures ménagères.  
 Finances : Approbation du compte de gestion 2022 – budget annexe eau.  
 Finances : Approbation du compte de gestion 2022 – budget annexe assainissement.  
 Finances : Approbation du compte de gestion 2022 – budget annexe SPANC.  
 Finances : Approbation du compte de gestion 2022 – budget annexe zones économiques.  
 Finances : Approbation du compte de gestion 2022 – budget immobilier d’entreprises.  
 Finances : Approbation du Compte Administratif (CA) 2022 – budget principal.  
 Finances : Approbation du Compte Administratif (CA) 2022 – budget annexe ordures ménagères.  
 Finances : Approbation du Compte Administratif (CA) 2022 – budget annexe eau.  
 Finances : Approbation du Compte Administratif (CA) 2022 – budget annexe assainissement.  
 Finances : Approbation du Compte Administratif (CA) 2022 – budget annexe SPANC.  
 Finances : Approbation du Compte Administratif (CA) 2022 – budget annexe zones économiques.  
 Finances : Approbation du Compte Administratif (CA) 2022 – budget annexe immobilier d’entreprises.  
 Finances : Affectation définitive du résultat 2022 – budget principal.  
 Finances : Affectation définitive du résultat 2022 – budget ordures ménagères.  
 Finances : Affectation définitive du résultat 2022 – budget annexe eau.  
 Finances : Affectation définitive du résultat 2022 – budget annexe assainissement.  
 Finances : Affectation définitive du résultat 2022 – budget annexe SPANC.  
 Finances : Affectation définitive du résultat 2022 – budget annexe zones économiques.  
 Finances : Affectation définitive du résultat 2022 – budget annexe immobilier d’entreprises.  
 Finances : Vote de la décision modificative 2023 – budget principal.  
 Finances : Vote de la décision modificative 2023 – budget annexe ordures ménagères.  
 Finances : Vote de la décision modificative 2023 – budget annexe eau. Communauté de communes de Bièvre Est Parc d’activités Bièvre Dauphine - 1352 Rue Augustin Blanchet - 38 690 Colombe - T : 04 76 06 10 94 - F : 04 76 06 40 98 Courriel : correspondances@cc-bievre-est.fr  
 Finances : Vote de la décision modificative 2023 – budget annexe assainissement.  
 Finances : Vote de la décision modificative 2023 – budget annexe SPANC.  
 Finances : Vote de la décision modificative 2023 – budget annexe zones économiques.  
 Finances : Vote de la décision modificative 2023 – budget annexe immobilier d’entreprises.

## COHÉSION SOCIALE ET ANIMATION DU TERRITOIRE

Enfance, jeunesse et famille : Vote des tarifs des produits vendus lors des manifestations organisées par la communauté de communes de Bièvre Est.  
 Lecture publique et développement culturel : Aide à l’animation des bibliothèques et médiathèques du réseau de lecture publique.

## ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Développement économique : Validation du plan de financement pour le projet d’aménagement du parc d’activités Bièvre Dauphine 3 – tranche  
 Développement économique : Acquisition de surfaces de locaux professionnels – Vente en l’État Futur d’Achèvement (VEFA) pour la Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP).  
 Développement économique : Projet d’aménagement du Parc d’activités Bièvre Dauphine 3 sur le territoire de la commune d’Apprieu - Délibération valant déclaration de projet et comportant les motifs et considérations justifiant l’intérêt général du projet.  
 Agriculture et forêts : Attribution d’une subvention à l’association Écoute Agri.  
 Tourisme : Définition de l’intérêt communautaire de la compétence aménagement de l’espace pour la conduite d’actions d’intérêts communautaires.  
 Mobilités : Avis de la communauté de communes de Bièvre Est pour la mise en place de la Zone à Faibles Émissions (ZFE) pour les voitures particulières et les deux-roues motorisés « non classés » et Crit’Air 5/4/3 sur le territoire de la métropole de Grenoble

## **2023 - 28 - 1: CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'AESH POUR L'ACCOMPAGNEMENT PÉRISCOLAIRE**

Mme le Maire expose :

Il appartient à l'État, au titre de sa mission d'organisation générale du service public de l'éducation, de prendre l'ensemble des mesures et de mettre en œuvre les moyens humains nécessaires pour que le droit à l'éducation ait, pour les enfants en situation de handicap, un caractère effectif.

Par ailleurs, lors du temps périscolaire, il incombe à la collectivité de veiller à assurer que les élèves en situation de handicap puissent y avoir effectivement accès.

Une circulaire du ministère de l'éducation nationale du 4 janvier 2023, indique que les académies doivent faciliter la mise à disposition d'AESH volontaires auprès des collectivités.

Mme le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de convention entre le rectorat et la commune fixant ainsi les conditions de mise à disposition auprès de la collectivité d'un accompagnant d'élèves en situation de handicap.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire après avoir délibéré ; le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention-cadre de partenariat entre la Direction Académique des services de l'Éducation Nationale de Grenoble, employeur des AESH, et la Commune de Colombe relative à l'exercice des fonctions d'Accompagnant des Elèves en situation de handicap (AESH) pour l'aide individuelle auprès des élèves en situation de handicap en dehors du temps scolaire

- AUTORISE Madame le Maire à signer les conventions individuelles selon la convention-cadre à intervenir durant cette période ainsi que les avenants annuels à intervenir.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00*

*Le Maire*  
*Martine JACQUIN*

*Le secrétaire de séance*  
*Luc JEANNIARD*